



Procès-verbal Séance Conseil Municipal du lundi 6 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, le Conseil Municipal de la Commune de COMBRAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 h 00, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric BARANGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 2 juillet 2026

PRÉSENTS : Mmes et Mrs BARANGER Frédéric, VRIGNAULT Marie-Claude, BECHAUD Florent, RABIN Hubert, LANDELLE Andrea, JOTTREAU Myriam, CLERC Stéphane, CLERC Gaëlle, GUILLET Virginie, CHIRON Freddy, ROTUREAU Simon, MORINIERE Aurélie, ALBERT Adeline, SOURISSEAU Cyril

ABSENT EXCUSÉ : Mr GODET Sylvain (donne pouvoir à Simon ROTUREAU)

Mme Myriam JOTTREAU a été élue SECRETAIRE, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2026,
 - Compte-rendu des décisions du Maire par délégation,
 - Achat de chaises d'occasion pour le Restaurant Scolaire,
 - Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques « Paul Martin » de Mauléon (Année scolaire 2025/2026),
 - Informations diverses
-

▪ **Approbation du compte-rendu de la séance du 8 juin 2026**

A l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la séance du 8 juin 2026 est approuvé.

▪ **Compte-rendu des décisions du Maire par délégation (Voir liste jointe en fin de PV)**

Depuis la dernière séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a signé des marchés, selon la délégation accordée par le Conseil Municipal (DCM N°2026.019), pour un montant total HT de 15 612.07 €.

❖ **DÉLIBÉRATIONS**

▪ **N°2026.044 : Achat de chaises d'occasion pour le Restaurant Scolaire**

La Commune ayant déjà acquis 8 chaises hautes l'année dernière auprès de la Commune de Cerizay, Evelyne, responsable du restaurant scolaire en demande 4 supplémentaires, nécessaires à la rentrée de septembre.

Après contact auprès de la Commune de Cerizay, celle-ci dispose encore de chaises non utilisées, qu'elle propose de céder au tarif de 15 € l'unité, identique à celui de l'an passé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Valide l'achat de 4 chaises hautes avec accoudoirs, au prix de 15 € l'unité, auprès de la Commune de Cerizay.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 7 juillet 2026



▪ **N°2026.045 : Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques « Paul Martin » de Mauléon (Année scolaire 2025/2026)**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune de Mauléon a sollicité la Commune pour participer aux charges de fonctionnement des écoles publiques « Paul-Martin », pour deux enfants de Combrand, scolarisés à Mauléon (1 en maternelle et 1 en primaire).

La participation demandée s'élève à 2 529,88 € pour l'année scolaire 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- ACCEPTE de verser une participation financière de 2 529,88 € à la Commune de Mauléon, au titre de l'année scolaire 2025/2026.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 7 juillet 2026

❖ **INFORMATIONS DIVERSES**

▪ **Attribution DETR 2026**

Le Préfet vient de faire parvenir à la Commune l'arrêté portant attribution de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), pour la construction du CTM, pour la somme de 294 014 €. La Collectivité accueille cette décision avec grand plaisir, d'autant plus qu'il s'agira de l'unique aide financière sur ce dossier onéreux.

▪ **Travaux assainissement Rue du Général Marigny**

Ils ont été interrompus semaine 22 pour cause de canicule et devraient normalement se terminer à la mi-juillet. Toutefois, l'entreprise Pelletier a fait savoir aujourd'hui qu'en raison des fortes chaleurs annoncées, les équipes travaillent ce lundi de 7h à 14h et qu'elles travailleront de 7h à 13h les prochains jours.

▪ **Nouveau schéma de collecte des déchets des professionnels**

Dans le cadre de l'évolution de la collecte des déchets des professionnels, l'Agglo2B prévoit à partir du 1^{er} janvier 2027 de privilégier l'utilisation des points d'apport volontaire pour les petits producteurs de déchets de la commune.

À Combrand, les structures concernées sont principalement :

API Distribution, dont la production de déchets ménagers résiduels est estimée à 129 litres par semaine. La solution proposée consiste à utiliser les points d'apport volontaire de la commune situés à proximité. Des échanges restent à poursuivre sur les modalités de financement et les problématiques de dépôts extérieurs.

La restauration scolaire, qui produit un faible volume d'ordures ménagères résiduelles mais une quantité importante de déchets recyclables. L'utilisation des points d'apport volontaire apparaît adaptée. Une réflexion est engagée sur l'éventuelle installation d'un conteneur supplémentaire à proximité du site afin de répondre aux besoins constatés.

La commune accompagnera cette transition tout au long de l'année 2026 afin que la mise en œuvre du nouveau dispositif se fasse dans les meilleures conditions pour les usagers concernés.

LE MAIRE
Frédéric BARANGER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Myriam JOTTEAU

